M.A.J du 30/09/2026

Protocole d'accueil

Mené par le référent handicaps, et en concertation avec le responsable hiérarchique, un suivi individualisé sera proposé à tout·e apprenant·e porteur de handicap en amont, pendant et à la sortie de son parcours de formation.

Avant la formation

Le référent handicaps prendra contact avec l'apprenant·e pour :

- Porter à la connaissance de l'apprenant·e de notre protocole d'accueil des personnes en situation de handicap
- Etudier les modalités d'aménagements

Le référent handicaps prendra contact avec l'équipe de formattion pour:

- Prévenir et s'assurer de la mise en œuvre d'éventuelles dispositions spécifiques.

Il pourra également demander, en fonction de la nature du handicap, conseils et appuis techniques aux spécialistes (cf liste des intervenants dans le champ du handicap)

Pendant la formation

L'apprenant·e a la possibilité de demander un RDV auprès du référent handicap en cas de difficultés rencontrées en lien avec le handicap.

Le référent handicaps s'assure du bon déroulement de la formation en proposant un point avec l'équipe de formation et également l'apprenant·e.

Après la formation

Un bilan est proposé entre l'apprenant·e et le référent handicaps après la session.
À sa demande, l'apprenant·e pourra être orienté·e vers des contacts ressources dans le champ du handicap (Cap emploi, MDPH, référents handicap des missions locales…), selon ses besoins et son projet.

FORMATION
Développer ses compétences

Contacts référent handicaps
ANDREZCSIK Nicolas
nicolas.andrezcsik@famillesrurales.org
01 64 06 13 76 / 06 26 29 22 67